



Luxembourg, le

28 JAN. 2022

Monsieur Robert BIEL
4, rue de l'Eglise
L-6832 BETZDORF

N/Réf.: 99017

Monsieur,

En réponse à votre requête du 23 février 2021 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour un remblai de terre sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de BIWER: section E d'HAGELSDORF (Kraitzfelder), sous les numéros 337/1032 et 337/1031, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

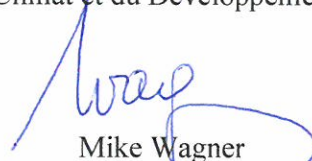
1. Les travaux seront réalisés sur des terrains inscrits au cadastre de la commune de Biwer, section E d'Hagelsdorf, sous les numéros 337/1032 et 337/1031, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. Seulement le déblai en provenance du projet de construction autorisé à la date du 16 novembre 2017 portant la référence 89558 sera remblayé sur les lieux demandés.
3. L'arpentage exact de l'aire de remblayage sera effectué en présence du préposé de la nature et des forêts, qui sera averti avant le commencement des travaux.
4. En aucun endroit, le remblai ne dépassera la hauteur de 0,5 mètre par rapport au niveau actuel du terrain naturel.
5. Le dépôt est limité à 900 m³.
6. Aucune eau usée n'y sera produite, aucune matière dangereuse n'y sera déposée ou stockée.
7. Avant l'exécution des travaux, la couche végétale sera préalablement décapée et mise en place sur le site pour servir à recouvrir le terrain après égalisation.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement EST
- Commune de BIWER